



# Syndicat Mixte de l'Adour Amont

## COMPTE-RENDU du CONSEIL SYNDICAL SEANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

Date de la convocation : le 28 mars 2025

### Présents :

M. BERTIN Alain, M. BORDENAVE Francis, M. BRIGE Antoine, M. CASTETS Philippe, M. DELMAS Claude, M. DETHOU Roland, Mme HABAS Christine, M. LACOSTE Pierre, M. LACOSTE Michel, M. LAPEYRE René, M. LARREGOLA Daniel, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MAISONNEUVE Robert, Mme MARIE ERNESTINE Stéphanie, M. MONSEGU Michel, M. NADAL Jean, M. PIRON Jean-Claude, M. PUYO Christian, M. RE Frédéric, M. SABATHE Jean-Luc, M. SALIGOT Sylvain, M. SEMMARTIN Nicolas, M. VILLACRES Bertrand, Mme LABEDENS Pascale, M. VERGES Jean-Pierre, M. TISSEDRE Etienne, Mme BORDIER Maryse, M. DUSSOLLIER Maurice, Mme DUBERTRAND Sylvie

### Excusé(s) :

Mme ABADIE Joëlle, M. ANGLADE Florent, M. ARMAU Pierre, M. ARROUY Fabien, M. BARON Philippe, M. BAUBAY Philippe, M. CANTOUNET Michel, M. CAZABAT Claude, M. CHALOT Frédéric, M. CHANTRE Michel, M. CIEUTAT Serge, M. COLOMES Jean-Bernard, M. COSTE Francis, M. DATAS-TAPIE Nicolas, M. DEHEZ Gérard, M. FITAN Patrick, M. GAILHARD Christophe, M. LACOSTE David, M. LAFON-PLACETTE Lucien, M. LAJUS Pierre, M. LAPORTE-CRU Olivier, M. LLACH Fabrice, Mme LOUBRADOU Isabelle, M. MANSE Daniel, M. PENIN Laurent, M. PETIT Michel, M. PLANTÉ Jean-Louis, M. RALUY Daniel

Président de séance : M. RE Frédéric

## ADMINISTRATION GENERALE

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Monsieur le Président rend compte qu'en application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Syndical n° D2019\_007 du 5 février 2019, lui donnant délégation modifiée de pouvoir et de signature, il a pris les décisions suivantes :

n° décision	Objet	Date
2025-01	Demande de subvention relative à l'animation du PAPI Adour amont / action 0-1 / année 2025	26/02/2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical prend acte de cette communication.

## MUTUALISATION DU POSTE ANIMATION AVEC L'INSTITUTION ADOUR

Le président rappelle l'importance pour le SMAA de conduire des actions de sensibilisation à la préservation des enjeux du grand cycle de l'eau.

Il présente au comité syndical la nécessité de renforcer notre niveau d'implication en la matière pour répondre aux besoins du territoire. Il précise à ce sujet que les écoles sollicitaient les services du syndicat pour la constitution d'animation auprès des élèves de tous les niveaux et que l'agent en poste sur la sensibilisation actuellement au SMAA n'est pas en mesure de répondre favorablement à toutes les demandes.

Le président évoque ensuite les « Classes Adour », séquence d'animation auprès des scolaires en itinérance le long du fleuve Adour, comme un exemple d'action phare portée par l'institution Adour et à développer de plus en plus.

En réponse à ses besoins et dans l'objectif de limiter les coûts induits pour les collectivités membres, plusieurs échanges avec les élus et services de l'Institution ont eu lieu. L'objectif n'est ainsi pas de créer un nouveau poste sur le territoire mais de mutualiser des moyens existants en les déployant de la meilleure façon sur l'ensemble du territoire du SMAA.

Au regard des aides de l'Agence de l'Eau et de la Région Occitanie sur cette thématique la mutualisation de services entre Institution Adour et SMAA représenterait un coût résiduel d'environ 7 000€ pour le SMAA.

Considérant l'importance de la sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques et aux enjeux du grand cycle de l'eau sur le territoire du syndicat et après avoir pris connaissance des besoins exprimés par les collectivités et les acteurs locaux, et des opportunités offertes par un partenariat avec l'institution Adour, le Comité Syndical mandate le Président pour définir les modalités de partenariat avec l'institution Adour.

## FINANCES

### DEMANDE DE FINANCEMENT DES POSTES 2025

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne finance l'ensemble des frais des postes liés à la gestion des rivières à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

Au titre du 12ème programme, le comité de bassin a validé un taux de participation à hauteur de 70 % maximum.

Le département du Gers finance à hauteur de 3 000 € par équivalent temps plein.

Pour cela, il convient d'instruire un dossier de demande d'aide comme suit :

-Missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques : <b>533 636</b> €
et zones humides
- Agence de l'Eau : 373 545.20 € (70 % de 533 636 €)
- Conseil Départemental 32 : 7 784.00 €
- SMAA : 152306.80 € (28% de 533 636 €)
-Communication et sensibilisation du syndicat : <b>73 303.86 €</b>
- Agence de l'Eau : 36 651.93 € (50 %)
- SMAA : 36 651.93 € (50 %)

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de :

- Donner son accord pour le financement des postes 2025
- Autoriser le Président à solliciter l'aide financière de ces partenaires et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération

## DEMANDE DE FINANCEMENT DES OPERATIONS 2025

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°65-2018-12-27-018 du 27 décembre 2018 portant création du Syndicat Mixte de l'Adour Amont,

Vu les compétences du Syndicat Mixte de l'Adour Amont,

Vu les arrêtés attributifs de subvention en cours,

Considérant les travaux envisagés par le Syndicat pour l'année 2025,

Sachant que les montants de dépenses subventionnables varient en fonction des financeurs,

Le Président propose le plan de financement 2025 suivant :

### 1. Les travaux :

Financeurs	Montant de la dépense subventionnable	Taux	Montant de la subvention demandée
Agence de l'Eau Adour Garonne	188 000 €	50 %	94 000 €
Région Occitanie	140 000 €	20 %	28 000 €
Région Nouvelle Aquitaine	40 000 €	20 %	8 000 €
Conseil Départemental du Gers	60 000 €	20 %	12 000 €
SMAA	188 000 €	24 %	46 000 €

### 2. La régie :

Financeurs	Montant de la dépense subventionnable	Taux	Montant de la subvention demandée
Agence de l'Eau Adour Garonne	190 000 €	50%	95 000 €
Conseil Départemental du Gers	128 700 €	20%	25 740€
SMAA	190 000 €	36 %	69 260 €

3. Etudes :

Financeurs	Montant de la dépense subventionnable	Taux	Montant de la subvention demandée
Agence de l'Eau Adour Garonne	251 000 €	50 %	125 500 €
Région Occitanie	251 000 €	20 %	50 200 €
Département des Gers	36 000 €	10 %	3 600 €
SMAA	251 000 €	28%	71 700€

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de :

- Donner son accord pour le financement des actions 2025
- Autoriser le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

**FINANCEMENT ANIMATION DU SITE NATURA 2000 VALLE DE L'ADOUR EN 2025**

Vu habilitation statutaire autorisant le SMAA à animer le site Natura 2000 « Vallée de l'Adour » ;

Vu la décision du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Vallée de l'Adour » en date du 23 octobre 2023, désignant le SMAA comme la structure porteuse de l'animation du site et réélisant monsieur Patrick FITAN en tant que président du comité de pilotage ;

Le Président rappelle la nécessité d'autoriser chaque année l'exécutif à solliciter un financement et valider le plan de financement.

Sur la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, les dépenses d'animation pourront être cofinancées par la Région Occitanie à 100 % dans la limite de 50 000 € TTC toutes dépenses confondues.

Les dépenses prévisionnelles 2025 sont les suivantes :

Dépenses	Montant €
DEPENSES REGIE	27 836, 80
DEPENSES PRESTATION	16 596, 00
FRAIS DE DEPLACEMENT	1 391, 84
COUTS INDIRECTS	4 175, 52
<b>TOTAL</b>	<b>50 000,16</b>

Recettes	Montant €
Région	100%
<b>Total</b>	<b>50 000,16</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de :

- Approuver le plan de financement prévisionnel de l'animation du site Natura 2000 "Vallée de l'Adour", pour 2025.
- Mandater le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### COTISATIONS PAPI 2025

EPCI-FP	2025		
	Fonctionnement	Investissement	Total
CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	8 870 €	225 000 €	233 870 €
CC Adour Madiran	4 807 €	39 627 €	44 434 €
CC Aire sur l'Adour	724 €	- €	724 €
CC Armagnac Adour	1 314 €	8 612 €	9 926 €
CC Astarac Arros en Gascogne	694 €	- €	694 €
CC Aure Louron	249 €	- €	249 €
CC Bastides et Vallons du Gers	2 031 €	- €	2 031 €
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	231 €	- €	231 €
CC Coteaux du Val d'Arros	2 197 €	- €	2 197 €
CC de la Haute Bigorre	3 511 €	11 411 €	14 922 €
CC des Luys en Béarn	1 074 €	- €	1 074 €
CC du Bas Armagnac	27 €	- €	27 €
CC du Nord Est Béarn	2 550 €	- €	2 550 €
CC du Pays de Trie	428 €	- €	428 €
CC du Plateau Lannemezan	1 196 €	- €	1 196 €
CC Pyrénées Vallées des Gaves	95 €	- €	95 €
<b>Total</b>	<b>30 000 €</b>	<b>284 650 €</b>	<b>314 650 €</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'approuver le montant des cotisations ci-dessus

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Articles	Intitulé du compte	Budget 2025	Articles	Intitulé du compte	Budget 2025
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>10 745,29 €</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractères général</b>	<b>25 375,29 €</b>	<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>200,00 €</b>
6068	Fournitures petits matériels	875,29 €			
611	Prestations de services	10 500,00 €	7088	Vente livret-guide "au gré de l'adour"	200,00 €
6251	remboursement frais stagiaires				
6281	Brigades vertes	2 000,00 €	<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>14 530,00 €</b>
6287	Remboursement de frais	12 000,00 €	74748	Participations des EPCI	
<b>65</b>	<b>Charges de gestion courante</b>	<b>100,00 €</b>		Sentier de l'Adour	12 129,00 €
6541	Admission en non-valeur	100,00 €		Au gré de l'Adour	2 401,00 €
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>25 475,29 €</b>	<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>25 475,29 €</b>

## BUDGET PRINCIPAL 2025

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellé	Propositions 2025
011	Charges à caractère général	1 232 139,32 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	850 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	60 000,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 145 139,32 €</b>
66	Charges financières	- €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	- €
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>2 150 139,32 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	336 688,39 €
042	Opé. d'ordre transfert entre sections	90 745,52 €
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct.	- €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>427 433,91 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 577 573,23 €</b>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellé	Propositions 2025
013	Atténuations de charges	- €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	- €
73	Impôts et taxes	- €
74	Dotations, subventions et participations	<b>2 107 469,83 €</b>
75	Autres produits de gestion courante	160,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 107 629,83 €</b>
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	- €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	- €
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>2 107 629,32 €</b>
042	Opé. ordre transfert entre sections	- €
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.	- €
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>0,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement	469 943,40 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 577 573,23 €</b>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellé	Propositions 2025
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	593 460,00 €
204	Subventions d'équipement versées	- €
21	Immobilisations corporelles	649 888,86 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 243 348,86 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €
13	Subventions d'investissement reçues	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	- €
26	Participations et créances ratt. à des particip.	- €
27	Autres immobilisations financières	- €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 243 348,86 €</b>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellé	Propositions 2025
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	635 795,00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>635 795,00 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	- €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>- €</b>
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>635 795,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	336 688,39 €
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	90 745,52 €
041	Opérations patrimoniales	- €
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>427 433,91 €</b>
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE		180 119,95 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 243 348,86 €</b>

Investissement

Dépenses	1 243 348,86 €
Recettes	1 243 348,86 €

Fonctionnement	
Dépenses	2 577 573,23 €
Recettes	2 577 573,23 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de voter les propositions nouvelles du budget principal 2025

### **BUDGET 2025- BUDGET ANNEXE SENTIERS**

Investissement	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Fonctionnement	
Dépenses	25 475.29 €
Recettes	25 475.29 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'approuver les propositions nouvelles du budget annexe sentiers pour l'année 2025.

### **QUESTIONS DIVERSES**